

Information

Cette page rassemble les conditions relatives à la santé des licenciés à la FFA, avec les conditions spécifiques applicables aux athlètes mineurs et aux athlètes majeurs.

ATHLETES MINEURS

Les Athlètes mineurs doivent, avec leurs parents, renseigner un questionnaire relatif à leur état de santé en ligne sur le site de la FFA, dans « [Mon Espace Athlé](#) ».

L'obtention ou le renouvellement d'une licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical daté de moins de 5 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. Ce certificat devra être transmis au club dans les plus brefs délais afin de valider la licence.

- Nouvelle inscription
 - 1^{er} étape : adhérer au club
 - 2^e étape : accéder à « [Mon Espace Athlé](#) » de la FFA. Lorsque le club aura traité la demande d'adhésion, il déclenchera l'envoi par la FFA d'un courriel donnant les codes d'accès à « [Mon Espace Athlé](#) » du site FFA.

- **Renouvellement de licence**
 - Les mêmes étapes et « [Mon Espace Athlé](#) » de la FFA sont obligatoires pour valider votre licence, dans l'ordre de votre choix.

ATHLETES MAJEURS

Les majeurs doivent personnellement effectuer en ligne leur « Parcours de Prévention Santé » (PPS) sur le site de la FFA, dans « [Mon Espace Athlé](#) ».

- Nouvelle inscription
 - 1^{er} étape : adhérer au club .
 - 2^e étape : accéder à « [Mon Espace Athlé](#) » de la FFA. Lorsque le club aura traité la demande d'adhésion, il déclenchera l'envoi par la FFA d'un courriel donnant les codes d'accès à « [Mon Espace Athlé](#) » du site FFA afin de valider les informations obligatoires.

- Renouvellement de licence
 - Les mêmes étapes et « [Mon Espace Athlé](#) » sont obligatoires pour valider votre licence, dans l'ordre de votre choix.

Attention : il est obligatoire de renseigner toutes les étapes de « [Mon Espace Athlé](#) » pour que le club puisse valider définitivement la licence.

Les informations à fournir sont réparties en 5 domaines. Le dernier domaine porte sur le PPS, qui comporte lui-même 5 étapes.

Après saisie ou validation par le club pour les adultes, la licence est adressée à l'athlète par courriel de la FFA.